



CIRCULAIRE n° 2222 / MBPE/DGD du 19 OCT 2022

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Prorogation du délai d'embarquement
des formules café ou cacao levées au
30 septembre 2022**

Réf : - Note n° CCC/0076-22/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/09/2022 ;
- Note n° CCC/0080-22/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/09/2022.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, conformément aux dispositions des notes du Directeur Général du Conseil Café-Cacao à l'attention des exportateurs et transformateurs de café-cacao, visées en référence, **le délai d'embarquement des formules de café ou de cacao, levées au 30 septembre 2022, est prorogé jusqu'au 13 novembre 2022 pour les Ports Autonomes d'Abidjan et de San-Pedro.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

PJ : - Copie de la Note n° CCC/0076-22/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/09/2022 ;
- Copie de la Note n° CCC/0080-22/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/09/2022.

Ampliatiions :

- MBPE/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- GEPEX
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



General DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National





LE DIRECTEUR GENERAL

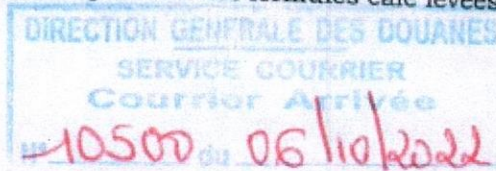
Abidjan, le **29 SEP. 2022**

**NOTE A L'ATTENTION DES EXPORTATEURS
ET TRANSFORMATEURS DE CAFE-CACAO**

DGD
SERVICE COURRIER
COURRIER ARRIVEE
2022/004/0110814/E/1 du 06/10/22
COU.TIE
15.07

N/Réf : CCC/ **---0080-22** /DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK

Objet : Prorogation du délai d'embarquement des formules café levées au 30 septembre 2022



Mesdames, Messieurs,

Conscient des difficultés rencontrées par les exportateurs et transformateurs de café dans le cadre de l'apurement de leurs formules levées au 30 septembre 2022, le Conseil du Café-Cacao décide de proroger le délai d'embarquement desdites formules, **jusqu'au 13 novembre 2022 pour les ports d'Abidjan et de San Pedro.**

Espérant que cette disposition vous permettra de poursuivre en toute quiétude vos procédures d'exportation, nous vous prions d'agréer, **Mesdames, Messieurs,** l'expression de nos salutations distinguées.


KONE Brahim Yves
Direction Générale
LE CONSEIL DU CAFE-CACAO
ABIDJAN / Tél : 27 20 25 69 69 / 27 20 25 69 70

Ampliation : Direction Générale des Douanes